

Nom commercial: Borax pulv

Numéro de la matiere: 061912 Version: 8 / CH Date de révision: 15.07.2025

remplace la version: 7 / CH Date d'impression 15.07.25

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Borax pulv

N° d'article 06191200

Numéro d'enregistrement

Numéro 01-2119490790-32-XXXX

d'enregistrement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG Industriestrasse 35 9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58 Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland: 145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319 Repr. 1B H360FD

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger ***





Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger ***

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Conseils de prudence ***

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P264.1 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de



Nom commercial: Borax pulv

Numéro de la matiere: 061912 Version: 8 / CH Date de révision: 15.07.2025

remplace la version: 7 / CH Date d'impression 15.07.25

protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

pendant plusiers minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et

si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un medecin. Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient *** tétraborate de disodium décahydraté

Informations complémentaires

Autres informations complémentaires

Réservée aux utilisateurs professionnels.

Autres informations

La vente au grand public est interdit en Suisse

2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants ***

Poids moléculaire

Valeur 381.37 g/mol

Composants dangereux ***

tétraborate de disodium décahydraté

No. CAS 1303-96-4 No. EINECS 215-540-4

Numéro 01-2119490790-32

d'enregistrement

Concentration >= 50 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319 Repr. 1B H360FD

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Repr. 1B H360F >= 8.5 %

D

Liste des Candidats à l'inscription à l'Annexe XIV du Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH). ***

tétraborate de disodium décahydraté

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau



Nom commercial: Borax pulv

Numéro de la matiere: 061912 Version: 8 / CH Date de révision: 15.07.2025

remplace la version: 7 / CH Date d'impression 15.07.25

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rinser bien.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Provoquer les vomissements et appeler un médecin.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes et effets importants ou autres effets connus importants sont décrits dans l'étiquetage SGH du produit (voir section 2) et dans la section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), pas de spécifique antidote connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Moyens d'extinction non-appropriés

pas de restrictions concernant les agents d'extinction

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Développement des gaz toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussières. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage



Nom commercial: Borax pulv

Numéro de la matiere: 061912 Version: 8 / CH Date de révision: 15.07.2025

> remplace la version: 7 / CH Date d'impression 15.07.25

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation de poussières. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Pour la protection individuelle, voir Section 8. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Eviter contamination de la peau et les yeux. Ne pas inhaler les poussières.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Tenir appareil de protection respiratoire prêt. Matière/produit n'est pas anti-inflammable.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des produits alimentaires. Tenir à l'écart des agents réducteurs.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 6.1D Matières dangereuses non

combustibles, à toxicité aiguë cat. 3 /

toxiques ou à effet chronique

Classe de stockage (Suisse) 6.1 Matières toxiques

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle ***

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition ***

tétraborate de disodium décahydraté

Liste SUVA MAK Type

Valeur 8.0 ppm(V)Valeur limite à courte terme 8,0 ppm(V) Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: SSc R1BF R1BD ;OAW, NIOSH

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

tétraborate de disodium décahydraté

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf. Ouvrier Durée d'exposition Long terme Voie d'exposition par inhalation mode d'effet Effet systémique

Concentration mg/m³ 12.8

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf. Ouvrier Durée d'exposition Long terme Voie d'exposition dermale mode d'effet

Effet systémique

Concentration 599.6 mg/kg/d

Dose dérivée sans effet (DNEL) Valeur type

Groupe de réf. Population générale



Nom commercial: Borax pulv

Numéro de la matiere: 061912 Version: 8 / CH Date de révision: 15.07.2025

remplace la version: 7 / CH Date d'impression 15.07.25

Durée d'exposition Long terme Voie d'exposition par inhalation mode d'effet Effet systémique

Concentration 6.5 mg/m³

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf. Population générale

Durée d'exposition Long terme Voie d'exposition dermale

mode d'effet Effet systémique

Concentration 303.5 mg/kg/d

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf. Population générale

Durée d'exposition Long terme

Voie d'exposition orale

mode d'effet Effet systémique

Concentration 1.15 mg/kg/d

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)

Groupe de réf. Population générale

Durée d'exposition Aigu Voie d'exposition orale

mode d'effet Effet systémique

Concentration 1.5 mg/kg/d

Concentration sans effet prévisible (PNEC)

tétraborate de disodium décahydraté

Valeur type PNEC Type Eeau

Concentration 2.9 mg/l

Valeur type PNEC
Type Eau salée

Concentration 2.9 mg/l

Valeur type PNEC

Type Substance entière

Concentration 13.7 mg/l

Valeur type PNEC Type STP

Concentration 10 mg/l

Valeur type PNEC Type Sol

Concentration 5.7 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Consérver à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ranger à part les vêtements de travail.

Protection respiratoire - Note



Date d'impression 15.07.25

Nom commercial: Borax pulv

Numéro de la matiere: 061912 Version: 8 / CH Date de révision: 15.07.2025

remplace la version: 7 / CH

En cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant; Lors d'exposition intensive et prolongé eutiliser appareil de protection respiratoire autonome. Protection respiratoire selon EN141; Filtre à particules P2; Filtre à particules P3

Protection des mains

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Gants (résistants aux lessives alcalines)
Matériau approprié Polychloroprène

Épaisseur du gant 0.5 mm
Temps de pénétration >= 8 h

Gants (résistants aux lessives alcalines) Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant 0.35 mm Temps de pénétration >= 8 h

Gants (résistants aux lessives alcalines)

Matériau approprié butylique caoutchouc - Butyl Épaisseur du gant 0.5 mm Temps de pénétration >= 8 h

Gants (résistants aux lessives alcalines)

Matériau approprié fluorure de caoutchouc - FKM

Épaisseur du gant 0.4 mm Temps de pénétration >= 8 h

Gants (résistants aux lessives alcalines)

Matériau approprié PVC

Épaisseur du gant 0.5 mm

Temps de pénétration >= 8 h

Matériau approprié latex naturel

Épaisseur du gant 0.5 mm Temps de pénétration >= 8 h

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière produit cristallin

CouleurblancOdeurinodore

Point de fusion

Valeur env. 62 °C

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur 1575 °C Source Banque de données de substances GESTIS

inflammabilité

Ne s'enflamme pas

Point d'éclair

Valeur °C Remarque Non applicable



Nom commercial: Borax pulv

Numéro de la matiere: 061912 Version: 8 / CH Date de révision: 15.07.2025

remplace la version: 7 / CH Date d'impression 15.07.25

température de décomposition

Valeur 1575 °C

valeur pH

Valeur env. 9.2

Concentration/H2O 25 g/l température 20 °C

Source Banque de données de substances GESTIS

Pression de vapeur

Remarque Non applicable

Densité et/ou densité relative

Valeur 1.71 g/cm³

température 20 °C

Source Banque de données de substances GESTIS

9.2. Autres informations

La limite de l'odeur

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Valeur env. 47 g/l

température 20 °C

Masse volumique apparente

Valeur 810 kg/m³

Autres données

Produit n'est pas dangereux à l'explosion.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

La réaction avec des agents réducteurs puissants tels que les hydrures métalliques ou les métaux alcalins produit de l'hydrogène gazeux, qui peut présenter un risque d'explosion.

10.4. Conditions à éviter

Perte d'eau lors du chauffage

10.5. Matières incompatibles

Des agents d'oxydation forts, Acides, Sels des métaux, Les métaux alcalins, Agents réducteurs

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucuns connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

tétraborate de disodium décahydraté

Espèces rat



Nom commercial: Borax pulv

Numéro de la matiere: 061912 Version: 8 / CH Date de révision: 15.07.2025

remplace la version: 7 / CH Date d'impression 15.07.25

DL50 6000 mg/kg

tétraborate de disodium décahydraté

Espèces

DL50 2260 mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

tétraborate de disodium décahydraté

Espèces lapin

DL50 > 2000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

tétraborate de disodium décahydraté

Espèces rat

CL 50 > 2 mg/l

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

tétraborate de disodium décahydraté

Espèces lapin évaluation Non irritant

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

tétraborate de disodium décahydraté

Espèces lapin

Durée d'exposition 14 d

évaluation irritant méthode OCDE 405

Sensibilisation (Composants)

tétraborate de disodium décahydraté

évaluation non sensibilisant

Mutagénicité (Composants)

tétraborate de disodium décahydraté

Remarque Ne pas documenté.

Toxicité reproductrice (Composants)

tétraborate de disodium décahydraté

évaluation Peut nuire à la fertilité.

tétraborate de disodium décahydraté

évaluation Peut nuire au fœtus.

Cancérogénicité (Composants)

tétraborate de disodium décahydraté

Remarque Ne pas documenté.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)

tétraborate de disodium décahydraté

Exposition unique

évaluation Aucun effet de toxicité spécifique pour certains organes cibles n'a été

identifié.

tétraborate de disodium décahydraté

exposition répétée

évaluation Aucun effet de toxicité spécifique pour certains organes cibles n'a été

identifié.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme



Nom commercial: Borax pulv

Numéro de la matiere: 061912 Version: 8 / CH Date de révision: 15.07.2025

remplace la version: 7 / CH Date d'impression 15.07.25

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.

Toxicité pour les poissons (Composants)

tétraborate de disodium décahydraté

Espèces Limanda limanda

CL 50 74 mg/l

Durée d'exposition 96 h Source Natriumtetraborat

tétraborate de disodium décahydraté

Espèces poisson rouge doré (Carassius auratus)

CL 50 630 mg/l

Durée d'exposition 72 h

tétraborate de disodium décahydraté

Espèces Pimephales promelas

CL 50 79.7 mg/l

tétraborate de disodium décahydraté

Espèces Poisson zèbre (Brachydanio rerio)

NOEC 6.4 mg/l

Durée d'exposition 34 d

Toxicité pour les daphnies (Composants)

tétraborate de disodium décahydraté

Espèces Daphnia magna

CI50 342 mg/l

Durée d'exposition 24 h Source Natriumtetraborat

tétraborate de disodium décahydraté

Espèces Daphnia magna

CE50 1085 à 10402 mg/l

Durée d'exposition 48 h

Toxicité pour les algues (Composants)

tétraborate de disodium décahydraté

Espèces Scenedesmus subspicatus

Cl10 24 mg/l

Durée d'exposition 9 h Source Natriumtetraborat

tétraborate de disodium décahydraté

Espèces Desmodesmus subspicatus

Cl50 158 mg/l

Durée d'exposition 96 h

tétraborate de disodium décahydraté

Espèces Phaeodactylum tricornutum

CE50 66 mg/l

Durée d'exposition 72 h

tétraborate de disodium décahydraté

Espèces Phaeodactylum tricornutum

CE50 54 mg/l

Durée d'exposition 72 h



Nom commercial: Borax pulv

Numéro de la matiere: 061912 Version: 8 / CH Date de révision: 15.07.2025

remplace la version: 7 / CH Date d'impression 15.07.25

Toxicité pour les bactéries (Composants)

tétraborate de disodium décahydraté

Espèces Pseudomonas putida

CE50 15.8 mg/l

Durée d'exposition 16 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité (Composants)

tétraborate de disodium décahydraté

Remarque Non applicable

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol (Composants)

tétraborate de disodium décahydraté

Ne va pas être absorbé par le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

12.7. Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie

Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaus et la canalisation. Eviter les infiltrations de liquide et/ou de vapeurs dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE Ne pas éliminer avec le déchet domestique

Code de déchets CEE Ne pas décharger das les égouts.

Compte tenu de la réglementation sur les déchets spéciaux, le produit doit être transporté dans une décharge souterraine.

Emballages contaminés

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une	Le produit n'est pas une	Le produit n'est pas une
	marchandise dangereuse lors du	marchandise dangereuse lors du	marchandise dangereuse lors
	transport terrestre.	transport maritime.	du transport aérien.



Nom commercial: Borax pulv

Numéro de la matiere: 061912 Version: 8 / CH Date de révision: 15.07.2025

> remplace la version: 7 / CH Date d'impression 15.07.25

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation ***

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) ***

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

WGK 1

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) Remarque conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations

manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Eve Irrit. 2 Irritation oculaire, Catégorie 2

Repr. 1B Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : **

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.